## Numérique et santé : la France en avance sur la régulation de l'utilisation des données

La révolution numérique a bouleversé le secteur de l'assurance santé. L'explosion des données accélère la mutation de la médecine, favorise la recherche mais doit être encadrée afin de garantir aux patients la protection des données personnelles et, par là même, la non-sélection des risques.

a révolution numérique oblige tous les secteurs d'activité – transports, tourisme, hôtelleries, presse... – à repenser leur business model et à se réinventer. Les mutations sont en marche et le domaine de l'assurance n'y échappe pas.

Groupe de protection sociale à but non lucratif, assureur d'intérêt général, Malakoff Médéric entend demeurer responsable et intransigeant sur la protection des données personnelles et le risque d'individualisation extrême. Et considère ces ruptures comme de formidables opportunités nous obligeant à reconsidérer notre rapport à la santé. Tout d'abord, elles nous permettent de réinterroger la chaîne de valeur du secteur de l'assurance et, plus globalement l'ensemble du secteur de la santé, et de conférer aux services de prévention une place à part entière. Ces mutations offrent aussi la possibilité au système de santé et à ses acteurs d'optimiser son fonctionnement, d'offrir des services utiles, centrés sur les usages, et de réduire les inégalités d'accès aux soins.

## Patient en lien continu avec médecins et proches

Cette « nouvelle révolution industrielle » portée par les NBIC (nanotechnologies, biotech, informatique et sciences cognitives), accélère la mutation de la médecine (robotisation, chirurgie micro-invasive, cellules artificielles...) et nous promet également de réels gains de productivité, sous réserve que les organisations de santé s'adaptent. Par capillarité, tout ou presque va évoluer : les objets connectés permettent déjà au patient d'être pro-actif, et en lien continu avec ses médecins et proches. Et demain, peut-être aussi, avec son assureur ? Enfin, le fameux « big data », cette explosion des données liée à la révolution numérique, va faire progresser la



recherche et révéler des corrélations insoupçonnées entre santé publique et santé au travail par exemple. Ce qui peut permettre une approche prédictive des risques.

L'assurance santé, dont le modèle économique est basé sur la gestion du risque, la connaissance des individus et les analyses

statistiques, est un des secteurs les plus impactés par la digitalisation. Il ne s'agit plus seulement de maîtriser chaque risque, ou chaque nature de

risque à couvrir. L'enjeu est de construire, en amont du risque, des solutions et des parcours personnalisés dans les limites des principes de la mutualisation. Mais pour cela, il est nécessaire d'avoir une connaissance globale de chaque assuré, et une meilleure approche des facteurs multiples de risques.

## Investir dans la santé des actifs

Depuis 2008, nous menons ainsi une politique de R&D centrée sur l'étude des déterminants de la santé des salariés. 2015 marque la concrétisation de notre expertise dans ce

domaine, avec le lancement d'« Entreprise territoire de Santé », une démarche responsable qui intègre des services de prévention aux garanties d'assurance pour conjuguer performance de l'entreprise et bien-être des salariés. Nous passons un tiers de notre vie au travail et seulement 43 % des entreprises analysent leurs données d'absentéisme. Investir dans la

santé des actifs est notre priorité. Les deux défis que doit relever un acteur comme Malakoff Médéric est, d'une part, la nécessaire définition d'un cadre de confiance autour des données personnelles et de santé et, d'autre part, le maintien de la mutualisation et l'absence de sélection des risques. La régle-

mentation des données de santé est très strictement encadrée en France par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), notre pays

étant d'ailleurs à l'avant-garde sur ces questions. Les assureurs sont soumis au « pack de conformité » qui est un nouvel outil de régulation de l'utilisation des données proposé par la CNIL. Si nous voulons garantir dans le futur la solidarité et la mutualisation, il est indispensable de se doter d'un standard européen sur la gestion individuelle des données, garantie de protection pour les citoyens.

Guillaume Sarkozy, délégué général du groupe Malakoff Médéric

Vers un standard

européen des données

personnelles